

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de la situation au plus tard le 1er octobre 2016, puis tous les quatre mois. Il fait le point sur la situation en République centrafricaine au 16 septembre 2016, depuis la publication de mon dernier rapport, le 1er avril 2016 (S/2016/305), et sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA.

II. Principaux faits nouveaux

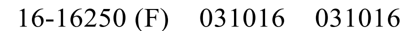
A. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, à la fin du processus de transition politique, le 31 mars, qui a marqué le retour de l'ordre constitutionnel, la République centrafricaine a atteint un certain nombre d'importants jalons post-transition, comme la formation rapide d'un nouveau Gouvernement, la constitution de l'Assemblée nationale et le lancement d'efforts en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés.

3. Après son investiture le 30 mars, le Président Faustin-Archange Touadéra a nommé Simplice Mathieu Sarandji Premier Ministre le 2 avril. Le 11 avril, un nouveau Gouvernement composé de 23 ministres a été constitué, après quoi les membres des Cabinets du Président et du Premier Ministre ont été nommés le 18 mai et le 21 juin respectivement. Si la composition du Gouvernement a été accueillie favorablement et est apparue équilibrée, celle des cabinets du Président et du Premier Ministre a suscité des critiques : les groupes minoritaires, en particulier la communauté musulmane, auraient été laissés de côté et ceux qui avaient servi sous l'ancien Président François Bozizé auraient été favorisés.

4. Le 23 avril, la Cour constitutionnelle de transition a annoncé les résultats définitifs du deuxième tour des élections législatives, confirmant l'élection de 128 des 140 membres de l'Assemblée nationale. Sur les 128 membres élus, dont 11 femmes au total, 50 étaient des candidats indépendants et 78 des membres de

16-16250 (F) 031016 031016







partis politiques. Après l'invalidation par la Cour des résultats dans 12 circonscriptions en raison d'anomalies, des élections législatives partielles ont été organisées les 15 mai et 26 juin pour pourvoir les sièges restants à l'Assemblée, avec l'appui de la MINUSCA et en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les partenaires internationaux. Le 20 juillet, la Cour a invalidé les résultats dans la circonscription de Bimbo 1, une banlieue de Bangui, en raison d'anomalies dans le scrutin. Le 2 août, elle a conclu ses travaux en soumettant son rapport final, dans lequel elle proposait les éléments d'un projet de loi en vue de la mise en place de la future Cour constitutionnelle.

5. Le 6 mai, l'Assemblée nationale a élu son Président, Karim Meckassoua. En tant qu'ancien candidat à l'élection présidentielle et membre respecté de la communauté musulmane, son élection à la tête du pouvoir législatif a été saluée comme une étape positive vers la cohésion sociale. Au cours de la période considérée, l'Assemblée nationale a tenu trois sessions à l'occasion desquelles elle a élu son bureau, créé huit commissions permanentes et débattu des problèmes de sécurité nationale. Alfred Yekatom, un des chefs des anti-balaka, dont le nom figure sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, a été élu membre de la Commission de la défense nationale et de la sécurité.

6. Le 29 avril, l'Autorité nationale des élections a présenté à la MINUSCA une demande d'appui technique et logistique pour organiser des élections régionales et municipales. Conformément à la résolution 2301 (2016), des préparatifs sont en cours pour déployer une mission d'évaluation des besoins électoraux plus tard en 2016.

7. Le Premier Ministre a présenté le programme gouvernemental à l'Assemblée nationale le 7 juin. Adopté à l'unanimité, ce programme définit quatre priorités : a) la paix, la sécurité et la cohésion sociale; b) le relèvement économique; c) la politique et la bonne gouvernance; d) les affaires sociales et l'action humanitaire. À la suite des problèmes de sécurité qui sont survenus dans les 3e et 5e arrondissements de Bangui au mois de juin, l'Assemblée nationale a convoqué une session extraordinaire sur la sécurité nationale du 27 juin au 1er juillet. À cette occasion, elle a publié une déclaration dans laquelle figuraient des recommandations à l'intention du Gouvernement et de la communauté internationale et où elle demandait l'adoption d'un programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, la création de la Cour pénale spéciale et la levée de l'embargo sur les armes.

8. À la mi-avril, le Président a lancé une première série de consultations avec des représentants des groupes armés, au cours de laquelle il les a engagés à désarmer pour permettre le relèvement du pays et la réconciliation nationale. La position du Président, qui estime que le désarmement doit précéder toute participation au processus politique, a créé un sentiment de frustration parmi les factions de l'ex-Séléka que sont l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), qui avaient exigé l'obtention de postes au Gouvernement et la réintégration de leurs membres dans les forces nationales de sécurité et de défense comme conditions préalables à l'ouverture de négociations en vue de leur désarmement. Le 18 mai, après une réunion avec les représentants des groupes armés, le Président a publié un communiqué dans lequel il se disait satisfait des

résultats des consultations et s'engageait à répondre aux préoccupations soulevées par les groupes, mais seulement une fois que le processus de désarmement serait achevé.

9. Les groupes armés ont dans l'ensemble accueilli favorablement la création au sein du Cabinet du Président, le 2 juillet, d'un mécanisme national de coordination pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale, dirigé par le Ministre Conseiller Jean Willybiro Sako en la qualité de Coordonnateur spécial. Par la suite, le 24 août, le Président a nommé les membres d'un Comité consultatif et de suivi pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, soit deux représentants du pouvoir exécutif, un de l'Assemblée nationale, deux de la société civile, trois des plates-formes religieuses, 28 des groupes politico-militaires et cinq de la communauté internationale.

10. Le Président a rencontré les groupes armés lors de visites facilitées par la MINUSCA à Bouar le 6 juin, à Kaga-Bandoro, le 6 août, et à Bria, le 5 septembre. Certains représentants de l'ex-Séléka à Bria ont subordonné leur participation au processus de désarmement, démobilisation, de rapatriement et de réintégration à la mise en œuvre de politiques plus inclusives à l'égard de la communauté musulmane. Le 5 septembre, le M. Sako a rencontré des représentants de l'UPC et du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), des mouvements issus de l'ex-Séléka, ainsi que des représentants des anti-balaka, des collectivités et de la société civile à Bambari, qui ont tous manifesté de l'intérêt pour le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration.

11. Pendant ses premiers mois au pouvoir, le Président s'est rendu au Cameroun, au Congo, en Guinée équatoriale, au Soudan et au Tchad dans l'intention de revitaliser la coopération régionale et de rallier des soutiens en faveur de son Gouvernement. Le 25 août, le Groupe de contact international pour la République centrafricaine a tenu sa neuvième réunion à Bangui sous les auspices de l'Union africaine et du Congo. Les participants ont pris acte de l'achèvement de la transition et de la contribution des partenaires régionaux et internationaux au processus politique. Ils ont également décidé de transformer le Groupe de contact international pour la République centrafricaine en Groupe international de soutien à la République centrafricaine pour continuer de favoriser le relèvement du pays.

B. Situation de sécurité

12. La situation en matière de sécurité est demeurée précaire, dans un contexte de montée des tensions intercommunautaires et d'affrontements sporadiques entre les multiples groupes armés. La violence entre les factions de l'ex-Séléka et entre les anti-balaka et l'ex-Séléka tient essentiellement à des luttes de pouvoir internes, à la concurrence pour les ressources naturelles, aux tentatives des uns et des autres pour étendre leurs zones d'influence, à la migration saisonnière des éleveurs et aux tensions intercommunautaires. Dans tout le pays, la criminalité, le banditisme et les graves violations des droits de l'homme par des groupes armés ont continué de représenter une menace pour les civils.

13. Dans l'espoir d'améliorer la coopération et l'échange d'informations sur les questions de sécurité, la MINUSCA a commencé au mois d'août d'organiser des

séances d'information hebdomadaires sur la question avec le Président. Grâce à ces échanges, un mécanisme conjoint de coordination a pu être mis en place entre la MINUSCA, le Gouvernement et les représentants des forces armées centrafricaines, pour améliorer la coordination et l'efficacité des opérations relatives à la sécurité, favoriser un climat de confiance et démentir les rumeurs sans fondement sur l'action et les opérations de la MINUSCA. Ce mécanisme devrait empêcher que ne se reproduisent des incidents similaires à ceux qui ont eu lieu en juillet et août au cours desquels les forces de sécurité centrafricaines ont entravé la liberté de mouvement de la MINUSCA.

14. Par ailleurs, le Président a créé un groupe de la sécurité présidentielle composé de quelque 175 membres des forces armées centrafricaines, de la Police nationale et de la gendarmerie nationale. Des membres de ce groupe ont été déployés pour protéger les résidences des hauts responsables de l'État à Bangui.

15. À Bangui, les tensions intercommunautaires se sont aggravées au mois de juin après le meurtre d'un jeune musulman par un jeune chrétien, qui a été suivi d'accrochages entre les habitants des 3e et 5e arrondissements. La situation a encore empiré du 18 au 24 juin avec l'arrestation, par les forces de sécurité intérieures, de 26 commerçants musulmans qui se rendaient à Bangui, et qui a été suivie, dans le quartier PK-5, par le placement illégal en détention de six agents de la police nationale par des éléments armés qui auraient été liés aux dirigeants du FPRC Abdoulaye Hissène et Haroun Gaye. Le 20 juin, au moins six personnes ont été tuées et un soldat de la paix de la MINUSCA a été blessé au cours d'une opération de la MINUSCA visant à extraire ces policiers du poste de police, qui était encerclé par un groupe d'autodéfense armé et des civils. Les efforts déployés par la MINUSCA pour permettre aux acteurs locaux d'assurer une médiation et pour sécuriser la zone avec les forces françaises de l'opération Sangaris ont permis de contenir la flambée de violence, de réduire les tensions entre les groupes d'autodéfense locaux du quartier PK-5 et les forces armées centrafricaines, et d'obtenir sans violences la libération des six policiers le 24 juin.

16. Le 24 juin, un soldat de la paix de la MINUSCA qui n'était pas en tenue a été tué dans le 5e arrondissement de Bangui par un membre des forces armées centrafricaines et transporté par des individus non identifiés à l'hôpital général de Bangui, où il a ensuite été identifié par la MINUSCA. Une enquête a été ouverte par les autorités nationales sur instruction du Procureur de Bangui et avec l'appui de la MINUSCA. La police nationale a constitué un dossier, qu'elle a transmis au Procureur, mais le coupable présumé du crime n'a toujours pas été arrêté et le verdict n'a pour l'instant pas été rendu. La MINUSCA a activement entretenu des contacts avec les autorités centrafricaines et leur a demandé instamment d'achever le processus.

17. Au cours de la période considérée, les chefs de l'ex-Séléka, dont Nourredine Adam, le chef du FPRC, ont poursuivi leurs efforts pour regrouper sous un seul commandement les différentes factions de l'ex-Séléka. Les tentatives d'organisation d'une assemblée de l'ex-Séléka à Bria n'ont pas porté de fruits, en partie du fait que les factions de l'UPC et du MPC ont refusé d'y participer et aussi à cause de la présence et des positions de la MINUSCA à Bria. Toutefois, certains membres de l'ex-Séléka ont malgré tout pris la route en direction de Bria. Après des mois de spéculations sur une éventuelle réunion des diverses factions de l'ex-Séléka, il a été

finalement prévu qu'une assemblée générale des groupes de la société civile du nord-est se déroulerait à Bria début octobre.

18. Le 12 août, un convoi de six véhicules avec des éléments lourdement armés, notamment d'importants membres du FPRC (ex-Séléka), dont Abdoulaye Hissène, Haroun Gaye et Hamit Tidjani, a tenté de quitter Bangui, apparemment pour assister à l'assemblée de Bria, en forçant son passage lors d'un échange de tirs avec les forces de sécurité locales à la périphérie de Bangui. Ce convoi a été intercepté le 13 août par la MINUSCA à 27 km au sud de Sibut, dans la préfecture de Kémo. Quatre blessés parmi les membres de l'ex-Séléka, y compris le chef du FPRC, Hamit Tidjani, ont été appréhendés et transférés à l'hôpital de niveau II de la MINUSCA à Bangui, avec l'accord des autorités judiciaires centrafricaines. Au total, 11 fugitifs de l'ex-Séléka qui avaient été interceptés ont été remis aux autorités nationales à Bangui et ont ensuite été placés en détention au Camp de Roux. Le 3 septembre, des heurts opposant certains des fugitifs de l'ex-Séléka qui se trouvaient encore dans la nature à la population locale, à 7 kilomètres au nord de Dekoa, dans la préfecture de Kémo, ont fait trois morts (deux civils et un fugitif de l'ex-Séléka). La MINUSCA recherche toujours les derniers fugitifs et le Gouvernement leur a demandé à maintes reprises de déposer les armes et de se rendre à la justice.

19. Dans la partie occidentale du pays, où les anti-balaka ont assis une forte présence, les attaques et les exactions contre les civils se sont poursuivies. Dans le nord-ouest du pays, les problèmes de sécurité liés à la migration saisonnière des éleveurs peuls ont culminé au mois de mai avec les heurts les plus violents qui aient jamais été signalés le long des couloirs de transhumance dans la préfecture de l'Ouham. La présence de groupes armés prétendant protéger principalement les éleveurs peuls, entre autres, en particulier les 3R (Retour, réclamation et réhabilitation), le FPRC et le MPC, a encore aggravé les tensions conduisant à des affrontements avec les anti-balaka et le Front démocratique pour le peuple centrafricain (FDPC), qui trouvent dans le vol de bétail une importante source de revenus.

20. Dans le centre et le nord-est du pays, des factions de l'ex-Séléka ont continué de se livrer à une compétition pour étendre leur contrôle sur les systèmes de taxation illégaux. À Bambari, la situation est devenue de plus en plus tendue en raison des luttes intestines entre la faction arabe dissidente de l'UPC, sous le commandement d'Abdoulaye Faya, et les éléments peuls fidèles au chef de l'UPC, Ali Darassa. À la suite d'affrontements entre les deux factions, le 4 juillet, qui ont fait 14 morts dans les rangs de l'UPC, 34 dissidents, dont Abdoulaye Faya, ont cherché refuge au camp de la MINUSCA. Ils ont accepté de prendre part au programme préalable au processus de désarmement, démobilisation et réintégration et ont été transférés à Kaga-Bandoro le 2 septembre, mais ils n'ont pas encore honoré leurs engagements.

21. Dans le sud-est du pays, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) représente toujours une menace pour la population: 143 enlèvements ont été signalés dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou et du Mbomou (principalement dans la région de Rafaï) au cours de la période considérée. Le 17 avril, un soldat de la paix de la MINUSCA a été tué par des assaillants inconnus à Rafaï alors qu'il tentait de porter secours à un membre présumé de la LRA pour empêcher qu'il ne soit lynché par la foule. Le 7 juin, la tension est montée à Zémio, la préfecture du

Haut-Mbomou, entre la population locale et des éléments des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) qui servaient dans la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, à la suite de l'arrestation d'un civil par la gendarmerie locale dans le cadre d'une affaire d'arme volée aux FDPO. Un soldat des FDPO, qui aurait été poignardé par les habitants, a trouvé la mort, et un civil a été tué par un soldat des FDPO en représailles, ce qui a provoqué des manifestations de la population locale à Obo et Zémio. Le 25 août, un soldat des FDPO a été tué et deux autres blessés lors d'une attaque lancée par des éléments de la LRA près du village de Keteisa, dans la préfecture du Haut-Mbomou, à 60 kilomètres au nord-est de Zémio. C'était la première fois en trois ans que les FDPO perdaient des hommes lors d'opérations contre la LRA. Conformément à son mandat concernant la protection des civils, la MINUSCA a renforcé sa présence dans les zones touchées par la LRA et amélioré les activités de collecte d'informations aux côtés de la Force régionale d'intervention. Le 20 mai, le Gouvernement ougandais a annoncé son intention de retirer ses forces de la Force régionale d'intervention d'ici à la fin de décembre 2016.

C. Réconciliation

22. Le Gouvernement n'a pas approuvé de stratégie de réconciliation nationale ni pris de mesures concrètes pour favoriser le dialogue entre les communautés, bien que le Président ait à maintes reprises affirmé qu'il tenait à cet objectif prioritaire. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué d'engager le Gouvernement à adopter une stratégie de réconciliation nationale qui favorise le dialogue entre les communautés. Le 27 juin, alors que les tensions intercommunautaires s'étaient encore aggravées à Bangui, le Président a organisé un iftar en célébration du ramadan dans l'espoir de réduire les tensions entre communautés musulmanes et non musulmanes. C'était la première fois qu'un chef d'État organisait une réception à l'occasion d'une fête religieuse musulmane en République centrafricaine. Le Président s'est également rendu dans le quartier PK-5, à dominante musulmane, pour célébrer l'Aïd al-Adha.

23. La MINUSCA, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, a appuyé un certain nombre d'initiatives de promotion du dialogue à l'échelle locale qui ont été lancées par les parties prenantes nationales, y compris des membres de la société civile, pour remédier aux tensions communautaires liées à la question de la transhumance interne et transfrontalière, au retour des déplacés et des réfugiés et aux menaces posées par les groupes armés. La MINUSCA et ses partenaires ont également aidé les populations de sept localités du pays à mettre sur pied des comités de paix locaux pour régler les problèmes de restrictions à la liberté de mouvement et promouvoir la coexistence entre les différentes communautés. Certains membres de la communauté musulmane ont ensuite volontairement regagné leurs foyers à Carnot (préfecture de la Mambéré-Kadei).

24. La MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales et les membres de la société civile ont continué de mener des initiatives en faveur des jeunes en situation de risque à Bangui, Bambari, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro, pour les aider à acquérir les compétences professionnelles qui leur permettraient de gagner leur vie et de ne pas être tentés de rejoindre des groupes armés. Environ 13 000 jeunes, dont 31 % de femmes, y ont participé.

III. Protection des civils

25. La protection des civils demeure une préoccupation majeure et l'État n'a pas suffisamment de moyens pour empêcher que ne surgissent des problèmes ou intervenir. La MINUSCA a organisé 14 ateliers sur les réseaux d'alerte locale dans l'ensemble du pays, tandis que quelque 700 coordonnateurs des réseaux d'alerte locale ont pu suivre une formation et contribué à la mise au point de plans de protection des communautés. La MINUSCA a également renforcé les mesures de coordination, de formation, de planification et de protection qu'elle applique conjointement avec les autorités nationales et locales dans les sites du pays définis comme prioritaires en termes de protection, l'objectif étant d'améliorer la capacité du Gouvernement de lutter contre les menaces qui pèsent sur les populations civiles. Par exemple, compte tenu du climat d'insécurité engendré en juin 2016 par l'arrivée d'éléments du MPC à Ngaoundaye (préfecture de l'Ouham-Pendé), la gendarmerie nationale et la MINUSCA ont été déployées, et une équipe mixte de protection des civils s'est ensuite rendue sur place à l'initiative du Cabinet du Premier Ministre. Les autorités locales ont ensuite entrepris dans la région des activités de réconciliation qui se sont avérées fructueuses. En outre, la MINUSCA a continué d'appuyer la création de comités locaux de sécurité dans les quartiers prioritaires de Bangui, tout en mettant au point un plan de communication stratégique à la fois pour s'adresser aux fauteurs de troubles et pour faire œuvre de sensibilisation aux questions de protection des civils, notamment en rapport aux accusations de sorcellerie et à l'atténuation des risques posés par la transhumance du point de vue de la protection des civils.

26. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a réalisé 18 missions d'équipes mixtes de protection des civils en réponse aux problèmes de protection rencontrés dans les zones prioritaires du pays. Ces missions ont vu le déploiement de toute une série d'efforts, qui ont permis notamment de négocier la libération des civils qui étaient détenus depuis plus d'un an par le FDPC dans la région de Zoukombo (préfecture de la Nana-Mambéré); d'arracher aux anti-balaka des individus, en particulier des femmes et des enfants peuls, qui étaient retenus contre leur gré à Baoro (Haut-Mbomou), Ndim (Ouham-Pendé) et Yaloké (Ombella-Mpoko); d'endiguer une avancée de l'UPC dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Haute-Kotto et de les empêcher d'y commettre des exactions, en conseillant à la Mission d'y mettre en place un solide dispositif; de recommander à la MINUSCA de se déployer de manière proactive et de s'interposer entre les anti-balaka et les forces 3R à Besson (préfecture de la Nana-Mambéré) et Koui (préfecture de l'Ouham-Pendé); et d'assurer une médiation pour désamorcer les risques de représailles auxquels étaient exposés les peuls et d'autres civils après les tensions entre le MPC/FPRC et l'UPC à Bambari, Batangafo, Kabo, Kaga-Bandoro, Kabo et Ouandago.

27. La Mission a désormais déployé un total de 52 assistants chargés d'assurer la liaison avec la population locale dans 35 bases opérationnelles temporaires et 11 bureaux répartis dans tout le pays, et elle continue de dispenser une formation intégrée aux nouveaux commandants des opérations militaires et de police sur les questions de protection intégrée et de donner aux populations locales davantage de moyens d'assurer leur propre protection.

IV. Situation des droits de l'homme

A. Violations commises par les anti-balaka, l'ex-Séléka et d'autres groupes armés, dont l'Armée de résistance du Seigneur, et par les forces armées nationales et internationales

28. La situation du point de vue des droits de l'homme demeure préoccupante partout dans le pays. Pendant la période considérée, la MINUSCA a recensé 513 nouveaux cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou d'atteintes à ces droits commises à l'encontre de 1 387 personnes, dont 89 femmes, 56 garçons et 11 filles. Il s'agissait essentiellement d'exécutions arbitraires, de traitements cruels, inhumains et dégradants, de violences sexuelles liées aux conflits, et d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'enlèvements. La Mission a aussi recensé 27 cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes liés à des accusations de sorcellerie portées contre 57 individus, pour la plupart des femmes et des enfants. Au total, 341 violations ont été perpétrées par des groupes armés, dont 59 imputées aux anti-balaka, 178 à l'ex-Séléka et 40 à la LRA. Les autorités nationales ont commis 171 violations, ayant trait le plus souvent à des cas de détention arbitraire ou illégale. La plupart du temps (dans 73 cas), c'est la gendarmerie qui était en cause. La MINUSCA a enregistré un cas de violations commises par les forces internationales; le coupable était un élément des FDPO.

29. La plupart des violations présumées se sont produites dans les préfectures du centre et du nord-est, à savoir Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Nana-Grébizi, Ouaka et Ouham. Le nombre de cas de détention arbitraire est à la hausse, en particulier à Bangui et dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï et de l'Ombella-Mpoko, où les périodes de détention des suspects excèdent fréquemment la durée légale de 72 heures, renouvelable une fois. Cette situation tient à l'absence d'un appareil judiciaire efficace, à laquelle s'ajoutent les problèmes logistiques. Deux exécutions extrajudiciaires auraient été commises par des policiers de l'Office centrafricain de répression du banditisme au mois d'avril. Ces nouvelles affaires faisaient suite à d'autres accusations d'exécutions extrajudiciaires mettant en cause le directeur de l'Office, qui a été démis de ses fonctions le 8 juin. La MINUSCA a continué de demander l'ouverture d'une enquête et de poursuites dans cette affaire.

30. La MINUSCA a organisé 59 séances de sensibilisation sur les droits de l'homme qui ont été suivies par 2 762 participants, dont 598 femmes. Il s'agissait de responsables des administrations publiques, de représentants de la société civile, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de représentants des groupes armés. La Mission a organisé quatre ateliers avec des représentants du Gouvernement, de la fonction publique et de la société civile au sujet de la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'une commission de la vérité, de la justice, de la réparation et de la réconciliation.

31. Au total, il a été donné suite à 41 des 50 demandes d'appui à des forces de sécurité non onusiennes, y compris à des membres de groupes armés, et des mesures d'atténuation des risques ont au besoin été préconisées, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme établie par le Secrétaire

général. Les autorités centrafricaines ont reçu trois lettres qui ont motivé la suspension de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à une unité de police et le limogeage de son directeur.

B. Violences sexuelles liées aux conflits

32. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a recensé 44 allégations de violences sexuelles liées aux conflits dans tout le pays, dont 25 ont fait l'objet d'une enquête et ont été considérées comme fondées. Parmi les victimes figuraient 22 femmes, 21 filles et un garçon. Vingt-sept de ces affaires avaient trait à des viols et 17 à des tentatives de viol, des cas d'esclavage sexuel, des mariages forcés et des agressions sexuelles. Seize des 27 viols ont été commis en réunion et cinq se sont produits dans des contextes d'esclavage sexuel. Vingt des violations signalées ont été imputées à des membres de l'ex-Séléka ou des groupes affiliés, 14 à des anti-balaka, neuf à des éléments de la LRA et une à des individus non identifiés. On soupçonne que le nombre réel de violences sexuelles liées au conflit est bien supérieur au nombre de cas signalés.

33. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit du Bureau de mon Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue à Bangui au mois de juin, et a exhorté le Gouvernement à mettre rapidement sur pied un groupe d'intervention rapide composé de policiers et de gendarmes qui s'occuperait des crimes de violences sexuelles.

C. Protection de l'enfance

34. D'après les faits établis par l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, 33 enfants (dont sept filles) ont été recrutés par des groupes armés, 22 (dont cinq filles) ont été enlevés, 12 (dont six filles) ont été assassinés, 21 filles ont été violées et un garçon a subi des violences sexuelles. On a pu aussi déplorer 26 refus d'accès humanitaire, qui ont empêché le bon acheminement d'une aide aux enfants dans le besoin. Il y a eu par ailleurs 15 cas dans lesquels des groupes armés ont occupé des écoles et des hôpitaux, ce qui a eu pour effet de priver les enfants d'éducation et de soins de santé.

35. La MINUSCA a poursuivi les efforts qu'elle mène auprès des groupes armés pour remédier aux graves violations des droits de l'enfant et obtenir la libération des enfants associés à ces groupes. Aux mois d'avril et de mai, les chefs du FPRC, du MPC, de l'UPC et du RPRC ont réaffirmé leur soutien à l'action menée par la MINUSCA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour mettre fin aux violations commises contre des enfants, en s'engageant à signer les plans d'action sur la question. Au cours de la période considérée, 612 enfants, dont 89 filles, ont été séparés des éléments anti-balaka et FPRC.

36. En coopération avec l'UNICEF, la MINUSCA a mené des activités de formation et de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 1 625 participants, dont 550 soldats de la paix et 1 075 représentants des groupes armés, de la société civile, de la police nationale et de la gendarmerie. Elle a continué d'engager le Gouvernement à traiter les enfants associés aux groupes

armés comme des victimes du conflit, et à lui demander de mener à bien les dernières étapes en vue de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

V. Situation humanitaire

37. La situation humanitaire demeure désastreuse, puisque plus de 2,3 des 4,8 millions de Centrafricains restent tributaires de l'aide humanitaire. Au 15 septembre, on avait recensé 452 095 réfugiés dans les pays voisins et 385 750 déplacés, dont 150 156 vivent dans 92 sites disséminés sur l'ensemble du territoire. Plus de 36 000 personnes issues de groupes minoritaires se trouvaient toujours dans des situations risquées à Berbérati, Boda, Bouar, Carnot, Dékoa, Yaloké et dans le quartier PK-5 à Bangui. Les retours spontanés d'un petit nombre de déplacés à la suite de l'amélioration des conditions de sécurité ont provoqué un regain de tensions intercommunautaires dans certaines régions, en particulier dans le sud-ouest du pays. La République centrafricaine accueille de son côté 11 928 réfugiés et demandeurs d'asile, venus principalement de République démocratique du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad.

38. L'accès humanitaire aux populations touchées reste entravé par les problèmes de logistique et de sécurité sur fond d'attaques répétées à l'encontre des agents humanitaires. Les attaques des groupes armés, les hostilités qui les opposent et les conflits liés à la transhumance ont par ailleurs provoqué de nouveaux déplacements de population.

39. Les deux tiers des Centrafricains n'ont pas accès aux soins de santé, à l'eau potable ou aux installations d'assainissement, alors que le pays connaît régulièrement des flambées d'épidémies telles que la rougeole, la rage et la méningite. Les acteurs humanitaires internationaux, qui appuient la fourniture de la plupart des services sociaux, ont connu de graves problèmes de financement qui ont eu des répercussions néfastes sur des activités humanitaires essentielles. Le Plan d'aide humanitaire, pour lequel des ressources d'un montant de 531, 5 millions de dollars sont nécessaires, n'est financé qu'à hauteur de 28 %.

40. Le 10 août, le Gouvernement a annoncé qu'une épidémie de choléra sévissait dans la préfecture de Kémo où, à la date de l'établissement du présent rapport, 266 cas ont été recensés, dont 21 mortels. L'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres acteurs humanitaires ont mobilisé des ressources pour sensibiliser la population et distribuer des médicaments, de l'eau potable et des équipements sanitaires dans les zones à risque, notamment en sollicitant l'aide du Ministère de la santé de la République démocratique du Congo.

VI. Évolution socioéconomique

41. S'agissant des perspectives économiques, le taux de croissance économique prévu pour 2016 est de 5,2 %. Le pays a enregistré un taux de croissance de 4,5 % en 2015, contre 1 % en 2014. Le taux d'inflation a diminué de 4,5 % au premier semestre de 2015. D'après les estimations, le montant des recettes fiscales en 2016 s'élèverait à 140 millions de dollars. La dette du secteur public reste élevée malgré

une chute de 8,7 millions de dollars en 2014 à 7,1 millions de dollars en 2016 (d'après les prévisions). Le pays est resté largement tributaire de l'aide extérieure en 2015 (27 % du PIB) même si la situation s'est améliorée par rapport à 2014 (43 % du PIB). Les autorités centrafricaines se sont engagées à continuer sur cette lancée en revoyant les politiques fiscales et en s'efforçant de mieux gérer les ressources naturelles. Le 20 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé un dispositif de financement sur trois ans prévoyant le déblocage de 115,4 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine au titre du mécanisme élargi de crédit, dont un montant de 17,4 millions de dollars décaissé immédiatement pour permettre au pays de renouer avec la stabilité macroéconomique. Les besoins financiers devraient diminuer et passer de 4,8 % du PIB en 2016 à 3,2 % en 2019 si la tendance à la consolidation de la paix se confirme.

42. Après la décision prise au mois de juillet 2015 par le Processus de Kimberley d'autoriser la reprise du commerce des diamants bruts en provenance des zones « conformes », la MINUSCA a fourni, pendant la période considérée, un appui logistique et technique aux deux missions d'examen effectuées par le Processus dans plusieurs zones du sud-ouest du pays. Ces missions d'examen ont permis d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux trois principaux critères retenus par le Processus pour définir les zones conformes : a) l'autorité de l'État est jugée suffisante; b) la liberté de circulation des personnes et marchandises est assurée; c) il n'y a pas de groupes armés installés dans la zone.

VII. Extension de l'autorité de l'État

43. La MINUSCA et les partenaires internationaux ont offert leur expertise technique au nouveau Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire, notamment en encourageant les synergies entre le personnel civil du Ministère et ses agents en tenue et en l'aidant à propager une vision commune en son sein. Au mois de juillet, la MINUSCA a facilité un atelier préparatoire pour aider le Gouvernement à concevoir une stratégie intégrée afin d'étendre l'autorité de l'État. La MINUSCA a également appuyé la réalisation d'une enquête, dont l'initiative revient au PNUD et qui est financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, sur le redéploiement et la présence de l'administration publique dans les préfectures, ainsi que l'établissement d'un manuel, à l'intention des autorités administratives et des fonctionnaires récemment déployés, sur la gouvernance locale, les questions de déontologie et la lutte contre la corruption. Pour consolider les institutions nationales chargées de la sécurité et renforcer leurs capacités, la MINUSCA a dispensé des formations ciblées à 513 policiers et gendarmes, dont 134 femmes, à Bangui et à Bouar, sur les thèmes de la police judiciaire, des techniques d'investigation, de la police de proximité et de l'action à mener en cas de violences sexistes.

VIII. État de droit

A. Application de mesures temporaires d'urgence

44. Le Président a affirmé de nouveau que son Gouvernement entendait lutter contre l'impunité et il a demandé l'aide de la MINUSCA pour appréhender ceux qui étaient sous le coup d'un mandat d'arrêt. Pendant la période considérée, la MINUSCA a aidé les autorités nationales à lutter contre l'impunité en arrêtant ou en appréhendant 112 suspects, dont 49 en application du mandat qui lui a été donné de prendre des mesures temporaires d'urgence. Il s'est avéré particulièrement difficile d'arrêter ou d'appréhender les suspects et de les placer en détention dans les zones démunies de centres de détention et celles sans autorité de l'État auxquelles la MINUSCA pouvait remettre ces suspects. Malgré ces obstacles, ces arrestations et appréhensions ont souvent permis de réduire la menace posée par les groupes armés ciblés. La MINUSCA a également prêté une assistance technique dans la constitution de 14 dossiers criminels contre des suspects très importants, dont les procès se sont ouverts le 25 août et doivent se conclure le 23 septembre.

45. Le 21 juin, le Procureur de la République a demandé l'aide de la MINUSCA pour arrêter six individus importants affiliés à l'ex-Séléka. Les intéressés sont toujours dans la nature mais la MINUSCA a contribué à la constitution des dossiers contre eux. Le 19 août, la MINUSCA a appréhendé et remis aux autorités nationales un autre dirigeant de l'ex-Séléka, Hamit Tidjani, Le 5 août, Jean-Francis Bozizé, ancien Ministre de la défense et fils de l'ancien Président, a été appréhendé par la MINUSCA et remis aux autorités nationales après le lancement d'un mandat d'arrêt national à son encontre. Il a ensuite été interrogé par les autorités nationales qui ont décidé de lui accorder une libération provisoire sous un certain nombre de conditions, dont son assignation à résidence. En application de la résolution 2301 (2016), la MINUSCA a entrepris de dresser une liste des personnes suspectées d'avoir commis des crimes graves ou qui représentent une grave menace pour la sécurité. Cette liste doit servir de base aux poursuites engagées par les institutions judiciaires nationales, et notamment la Cour pénale spéciale, pour punir les crimes graves.

B. Cour pénale spéciale

46. La MINUSCA, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, a continué d'apporter son appui à l'organisation de la Cour pénale spéciale, pour laquelle quelques progrès ont été enregistrés pendant la période considérée. Les progrès accomplis à cet égard par le Gouvernement ont été laborieux. Le Ministre de la justice a approuvé le mandat et les procédures de sélection des magistrats internationaux et du greffier adjoint. Il a également prévu de nouveaux locaux pour la Cour et constitué un comité chargé de sélectionner les membres de son personnel qui seront recrutés sur le plan national. Ce comité s'est réuni à quatre reprises et sera bientôt en mesure de proposer des candidats.

47. Le 26 août, le Gouvernement, la MINUSCA et le PNUD ont signé un accord portant sur le lancement d'un projet des Nations Unies en appui à la Cour pénale spéciale. Les partenaires internationaux se sont engagés à verser des contributions ou à faciliter la nomination des magistrats internationaux. Si le comité chargé de nommer les magistrats nationaux n'a pas encore lancé la procédure de sélection, le

Ministre de la justice a annoncé qu'il comptait que le Procureur spécial entre en fonctions avant la fin de l'année. Le financement des 14 premiers mois d'activité de la Cour est assuré dans sa quasi-intégralité, notamment grâce à l'aide que la MINUSCA versera à la Cour au titre de son dispositif de financement des programmes.

C. Justice et état de droit

48. Le Gouvernement et les autorités judiciaires nationales ont pris des mesures pour accroître le nombre de procès dans l'ensemble du pays, y compris les sessions pénales à Bangui. La MINUSCA a poursuivi ses activités de renforcement des capacités du personnel du système judiciaire et du système pénitentiaire, et a apporté son appui dans les procédures pénales concernant 58 affaires à la Cour d'appel de Bangui. Elle a également fourni une assistance aux autorités nationales pour assurer la formation des magistrats, notamment pour l'organisation des premiers examens axés sur les compétences en vue du recrutement de nouveaux magistrats, mesure essentielle destinée à renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire. Afin de promouvoir le système d'assistance judiciaire, elle a aidé les autorités à élaborer un plan stratégique pour l'Ordre des avocats, formé 30 assistants d'avocat et fourni des conseils et une assistance financière à l'École national d'administration et de magistrature.

49. Malgré l'appui que la MINUSCA et le PNUD ont apporté initialement pour la remise en état de 23 tribunaux et le redéploiement des magistrats en vue de la reprise des activités judiciaires en dehors de Bangui, les progrès sont restés limités. Si les procès pénaux ont pleinement repris à Bangui et en partie dans l'ouest du pays, certains juges et procureurs ont abandonné leur poste pour des raisons de sécurité et à cause des conditions de travail difficiles. Dans certaines zones sous le contrôle de groupes armés, le vide judiciaire pour des services de base est comblé par des systèmes de justice parallèles mis en place par des groupes armés ou des responsables religieux, tandis que dans d'autres zones, aussi bien les autorités locales que des groupes armés, s'opposent au redéploiement des magistrats.

50. La MINUSCA a continué de fournir un appui au système pénitentiaire et à un petit nombre de membres expérimentés du personnel pénitentiaire, notamment un appui efficace à la surveillance et à la gestion de prisonniers à haut risque détenus à la prison de Ngaragba à Bangui et dans l'annexe du Camp de Roux. La démilitarisation du système pénitentiaire reste une priorité, l'accent étant mis sur la mise en place d'une structure pénitentiaire civile, notamment l'instauration d'un nouveau processus de recrutement et des programmes de formation tant à l'intention des nouvelles recrues que du personnel existant. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a formé aux principes élémentaires de l'état de droit 175 membres des forces armées centrafricaines et 41 agents d'établissement pénitentiaire. Elle a également rénové et transféré trois prisons aux autorités centrafricaines (Bambari, Bossembele, et camp de Roux à Bangui).

IX. Réforme du secteur de la sécurité et vérification des antécédents

51. Le Ministre Conseiller et Coordonnateur spécial pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale a présenté les priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité à un dialogue de haut niveau du Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité, que le Secrétariat a aidé à organiser à New York les 21 et 22 juin. Dans leurs déclarations, les coprésidents du Groupe ont souligné qu'il importe de faire preuve d'une ferme volonté politique et assurer la réforme du secteur de la sécurité pour prévenir la reprise du conflit, appelé à la création d'un cadre national de politique générale et de gouvernance pour le secteur de la sécurité et souligné la nécessité de coordonner l'appui international dans un cadre de responsabilité mutuelle.

52. Le mandat de la mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine s'est achevé le 16 juillet. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, qui a été créée le 12 juillet, a pour mandat de jouer un rôle essentiel dans la réforme du secteur de la sécurité, de donner des avis stratégiques aux autorités nationales et de former les membres des forces armées centrafricaines dont les antécédents ont été vérifiés.

53. En août, un comité technique national spécial mis en place par le Gouvernement a examiné et validé la politique de sécurité nationale à l'issue de deux ateliers que la MINUSCA a aidé à organiser. Les autorités nationales ont également mis en place un comité de rédaction chargé d'élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, avec l'appui de la MINUSCA et de la mission militaire de formation de l'Union européenne. La version finale d'un plan de renforcement des capacités et de développement a été établie au cours d'un atelier technique qui a été organisé, du 22 au 26 août, avec l'aide du PNUD, de l'Union européenne, de l'Union africaine, des États-Unis d'Amérique et de la France. Il s'agit d'un plan de réformes sectoriel pour la police et la gendarmerie, qui énonce les réformes essentielles devant être effectuées au cours des cinq prochaines années.

54. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a commencé à remettre en état le centre de formation militaire du Camp Leclerc à Bouar et a continué d'apporter son appui à la remise en état du Camp Kassai à Bangui. En étroite coordination avec la mission de conseil militaire de l'Union européenne et ultérieurement avec la mission militaire de formation de l'Union européenne, elle a dispensé une formation non opérationnelle à 167 officiers et sous-officiers des forces armées centrafricaines.

55. Au 15 septembre, la direction des ressources humaines du Ministère de la défense a enregistré 7 478 membres des forces armées centrafricaines, y compris 3 533 dont les antécédents avaient été vérifiés par la MINUSCA. Une équipe spéciale commune du PNUD, de la MINUSCA, de la police nationale et de la gendarmerie a procédé à une opération d'identification des forces de sécurité internes, qui a permis d'enregistrer 1 874 gendarmes et 1 154 policiers.

X. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

56. La MINUSCA a continué d'encourager le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés pour appuyer le lancement du programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a élargi à cinq groupes armés non signataires de l'accord issu du Forum de Bangui pour la réconciliation nationale, signé le 10 mai 2015, les discussions qu'il mène à ce sujet avec les neuf signataires de cet accord, ce qui porte à 14 le nombre de groupes armés qui devraient participer au programme national. Par la suite, les représentants désignés par le Gouvernement pour chacun des 14 groupes armés ont été nommés le 24 août pour participer aux travaux du Comité consultatif et de suivi du programme national. Toutefois, certains chefs de groupes armés rejettent le principe de la désignation de représentants spécifiquement nommés par le Gouvernement.

57. Dans le cadre de l'appui qu'elle fournit aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la MINUSCA a renforcé son assistance technique au Bureau du Coordonnateur spécial pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. En étroite collaboration avec les partenaires de développement, en particulier la Banque mondiale, elle a contribué à l'élaboration d'un nouveau cadre institutionnel pour un programme national pluriannuel de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. Le Gouvernement procède actuellement à l'examen du projet de stratégie nationale pour un tel programme.

58. Par ailleurs, la Mission formule plusieurs options pour une intégration limitée de membres de groupes armés dans les forces de sécurité nationales, conformément à l'article 7 de l'accord sur les principes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, issu du Forum de Bangui. Le 21 juillet, le Gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail sur les questions d'intégration, que la MINUSCA entend appuyer afin de favoriser la réalisation d'un consensus entre les groupes armés et le Gouvernement.

59. Le programme de prédésarmement, démobilisation et rapatriement continue de servir de mesure de stabilisation en impliquant les groupes armés dans des projets communautaires rémunérés jusqu'à ce que soit lancé le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. À cet égard, la MINUSCA a mené des opérations de prédésarmement, démobilisation et rapatriement à Bangui, Bambari, Birao Bouar, Bria et Kaga-Bandoro, et a lancé des opérations à Bossangoa et Ndélé. Près de 4 000 personnes, dont 16 % de femmes, ont bénéficié de ces opérations; elles ont reçu des aliments sur une base hebdomadaire et participé à des activités à forte intensité de travail menées à court terme, qui injectaient dans les économies locales de l'argent dont les populations avaient vraiment besoin.

60. Pour renforcer l'impact stabilisateur du programme de prédésarmement, démobilisation et rapatriement et du programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration qui est envisagé, la MINUSCA a continué d'appuyer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, des projets communautaires de réduction de la violence à l'intention des combattants ne

remplissant pas les conditions pour bénéficier du programme de désarmement, de démobilisation et de rapatriement et à l'intention des membres de la communauté en général, dont les jeunes en situation de risque de violence. Dans la préfecture d'Ouham-Pendé, la MINUSCA a enregistré plus de 4 000 bénéficiaires, dont 25 % de femmes. À Bangui et dans les zones périphériques, elle a lancé un projet à l'intention de 3 000 participants.

XI. Gestion des armes et des munitions

61. La MINUSCA a détruit, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, 2 192 munitions non explosées, 62 516 munitions d'armes légères, 156 000 détonateurs et 63 tonnes d'explosifs commerciaux. Elle a créé un entrepôt temporaire de munitions au Camp Kassai, à Bangui, pour stocker des munitions destinées à être détruites, et installé un conteneur pour permettre à une unité de gendarmerie de stocker des armes en toute sécurité. Elle a également aidé les autorités nationales à améliorer le stockage des armes et des munitions, conformément aux normes fondamentales internationales, dans cinq bâtiments de la police et dans un poste des douanes. Elle a organisé 2 308 stages de sensibilisation sur les risques que représentent les armes et les explosifs et sur la réduction de la violence armée à l'intention de 92 432 bénéficiaires à l'échelle du pays.

XII. Coordination de l'aide internationale

62. Sous la direction du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, et avec le concours de l'ONU, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, les préparatifs d'ordre technique de la Stratégie nationale de relèvement et de consolidation de la paix ont débuté en juin. Le document correspondant devrait énoncer la stratégie nationale de consolidation de la paix sur trois ans et servir à mobiliser des ressources lors de la conférence des donateurs qu'il est prévu de tenir le 17 novembre 2016 à Bruxelles.

63. Le 17 mai, le Premier ministre a publié un décret portant création d'un comité technique chargé d'élaborer un cadre de responsabilité mutuelle avec la communauté internationale, en coordination avec la MINUSCA et avec son concours. Le comité a commencé ses travaux le 26 mai et a constitué un groupe de travail par l'intermédiaire duquel un avant-projet du cadre proposé d'engagement mutuel lui a été soumis pour approbation le 15 juin. Le 23 septembre, au cours d'une réunion ministérielle tenue à New York en marge du débat général de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, le Président a annoncé qu'il avait l'intention de faire établir la version finale du cadre avant la tenue de la Conférence internationale sur la République centrafricaine le 17 novembre à Bruxelles.

XIII. Déploiement de la Mission

A. Personnel militaire

64. Au moment de l'établissement du présent rapport, la MINUSCA avait déployé 10 515 militaires, soit 97,8 % de son effectif autorisé qui s'établit à 10 750, répartis comme suit : 11 bataillons d'infanterie, une compagnie de forces spéciales et plusieurs unités de soutien, dont une unité de police militaire, quatre compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, trois compagnies des transmissions et trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères de combat. Les pays fournisseurs de contingents ont encore amélioré le matériel de ces derniers. Pendant la période considérée, la Mission disposait de 44 bases d'opérations, dont 34 bases permanentes et 10 bases temporaires. Elle adaptera ses capacités de soutien militaire en rapatriant deux des trois compagnies des transmissions et en déployant une nouvelle compagnie du génie. Elle a également continué d'adapter son dispositif, notamment en réduisant le nombre de bases, afin d'assurer une plus grande souplesse et une plus grande mobilité et de renforcer sa capacité d'écarter et de contrecarrer les menaces et d'appuyer l'approche globale adoptée à l'égard des groupes armés.

B. Police

65. La MINUSCA a maintenu un effectif autorisé de 2 080 policiers, y compris 378 policiers opérant à titre individuel (94,5 % de l'effectif autorisé qui s'établit à 400), 1 400 membres d'unités de police constituées (83 % de l'effectif autorisé qui s'établit à 1 680) et 280 membres d'unités d'appui à la protection. Au moment de l'établissement du présent rapport, elle avait déployé 90 policiers à l'échelle du pays: 23 à Bouar, 16 à Bria, 16 à Kaga-Bandoro, et cinq dans chacune des villes suivantes : Bambari, Bangassou, Berberati, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua. À Bangui, elle a déployé 288 policiers dans différentes unités, dont 100 dans des équipes mobiles et aux fins d'un couplage avec la police et la gendarmerie nationales. Deux unités de police constituées du Burundi ont quitté le théâtre des opérations à la fin juillet, à la demande de l'ONU; elles n'ont pas encore été remplacées.

C. Personnel civil

66. À la date du 15 septembre, la MINUSCA comptait en tout 1 148 civils sur le terrain (67 % de la dotation en personnel autorisée), dont 608 recrutés sur le plan international, 383 recrutés sur le plan national et 157 Volontaires des Nations Unies. Ce chiffre comprend les 206 nouveaux postes autorisés pour la période 2016-2017. Les femmes représentaient 25 % du personnel civil déployé.

D. Accord sur le statut des forces

67. Les autorités de la République centrafricaine se sont employées à résoudre les problèmes soulevés par l'accord sur le statut des forces. Cependant, bien que dans quelques cas le Gouvernement ait tenté de rétablir la taxe sur les carburants, il a

confirmé récemment qu'une exonération avait été accordée à la Mission conformément à l'Accord sur le statut des forces. Au moment de l'établissement du présent rapport, il avait reçu de l'ONU 8,15 millions de dollars au titre du remboursement de cette taxe pour la période allant d'avril 2015 à juin 2016, ce qui est contraire aux dispositions de l'accord. Le Secrétariat tente de recouvrer ce montant. D'autres questions relatives aux droits d'enregistrement de 12 % par an pour les baux d'habitation et à la taxe de 2 cent sur les traitements et émoluments versés en espèces et emportés par le personnel civil au moment de quitter la République centrafricaine n'ont toujours pas été officiellement réglées. Pendant la période considérée, la MINUSCA et d'autres organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine ont relevé 22 cas dans lesquels les forces de défense ou de sécurité intérieure centrafricaines avaient entravé la liberté de mouvement du personnel ou des biens de l'ONU. La MINUSCA discute de cette question avec les autorités centrafricaines.

XIV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

68. La protection du personnel des Nations Unies est restée problématique, car le personnel civil et en tenue a continué d'être exposé aux menaces liées à l'insécurité générale et à la criminalité. Pendant la période considérée, on a dénombré 22 incidents touchant à la sécurité du personnel civil des Nations Unies, dont 16 membres ont été victimes, mais aucune mort n'a été à déplorer. Un travailleur occasionnel de nationalité centrafricaine a été temporairement et illégalement détenu par des éléments de l'ex-Séléka. Sept membres du personnel de maintien de la paix ont perdu la vie pendant la période considérée; l'un a été tué à Rafaï le 17 avril, un autre a été tué à Bangui le 24 juin, deux ont été tués dans des accidents de la circulation, et trois sont morts de maladie (paludisme). Treize attaques ont été lancées contre des organisations non gouvernementales humanitaires, entraînant la mort de trois travailleurs humanitaires. La criminalité et les troubles sociaux ont continué de faire peser des menaces sur le personnel, les locaux et les opérations des Nations Unies, et de mettre en danger leur sécurité. À la suite de la détention illégale de six membres de la police nationale dans le quartier PK-5 de Bangui par un groupe d'auto-défense le 20 juin, 12 véhicules de l'ONU ont été attaqués et endommagés.

XV. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles

69. Pendant la période considérée, la MINUSCA a reçu 16 plaintes pour faute grave, dont 11 concernant des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. L'une d'elles mettait en cause un sous-traitant de l'ONU et six avaient trait à des actes plus anciens commis avant 2014 par des soldats ayant servi dans le cadre de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine.

70. Le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles s'est rendu à la MINUSCA du 7 au 11 avril et s'est entretenu avec des responsables et du personnel civil et en tenue de la Mission intervenant dans les actions de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'avec des

représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants d'organisations internationales non gouvernementales.

71. La MINUSCA a redoublé d'efforts pour réduire les comportements répréhensibles et lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et ce, en effectuant régulièrement des visites d'évaluation des risques dans les sites d'hébergement du personnel en tenue et des soldats, et en dispensant deux fois par mois des cours d'initiation et des formations spécialisées au personnel en tenue et au coordonnateurs pour les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris en ce qui concerne la conduite des enquêtes par les équipes d'intervention immédiate. En coordination avec les autorités locales, les chefs religieux et les responsables locaux, ainsi qu'avec des groupes de jeunes et de femmes, la MINUSCA a mené des activités destinées à sensibiliser les populations locales vivant à proximité des casernes à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et elle a constitué des équipes de prévention conjointes dans ce domaine, associant du personnel civil et en tenue de la Mission et des fonctionnaires d'organismes des Nations Unies. Des enquêteurs nationaux ont été désignés au sein de chaque contingent. Ils avaient préalablement suivi une formation spécialisée sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et sur ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles, conformément au Mémorandum d'accord en vigueur entre l'Organisation des Nations et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

XVI. Aspects financiers

72. Dans sa résolution 70/271, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 920,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUSCA au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

XVII. Observations

73. Depuis mon rapport d'étape précédent, la République centrafricaine a pris un tournant décisif. L'investiture d'un président démocratiquement élu, sa conception d'une vision ambitieuse de la transformation du pays, la constitution d'un gouvernement ouvert à tous et la mise en place sous tous ses aspects de l'Assemblée nationale représentent d'importantes étapes. Pourtant, un grand nombre des causes profondes de la crise subsistent et les quelques mois passés ont mis en évidence l'ampleur des défis à venir. Il est indispensable d'accélérer la mise en œuvre de mesures concrètes pour apporter des améliorations tangibles et durables à la vie de la population. J'encourage le Président Faustin-Archange Touadéra et son Gouvernement à poursuivre sur cette voie et à travailler dans un esprit d'ouverture, en concentrant leur action sur les priorités nationales qui témoignent des espoirs et des aspirations de tous les Centrafricains. Pour que la réconciliation devienne une réalité, les organismes et acteurs étatiques doivent représenter tous les citoyens et être comptables envers eux. La stabilité à long terme du pays dépendra en grande partie de la manière dont seront prises en compte les revendications de larges couches de la société sur le plan politique, social et économique. Il faudra pour y parvenir faire preuve de dévouement et il faudra aussi y consacrer du temps.

Cependant, il est absolument essentiel, dès maintenant et à titre prioritaire, de jeter des bases solides pour soutenir ces efforts par des mesures concrètes et visibles.

74. Je salue les efforts déployés par le Président pour nouer le dialogue avec les groupes armés et élaborer un programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. J'encourage les autorités nationales à tirer parti de ces efforts en engageant une concertation globale avec les groupes armés et les populations locales, et en mettant à profit les principes et les résultats issus du Forum de Bangui. J'exhorte les groupes armés à prendre part à ce processus de bonne foi et dans l'optique de trouver un consensus pour assurer une paix durable. Je me félicite du soutien que des partenaires, en particulier la Banque mondiale, se sont engagés à apporter au programme. Conformément à son nouvel objectif stratégique prévu par son mandat, la MINUSCA appuiera sans réserve ces efforts à travers une approche globale, notamment en favorisant, au besoin, le dialogue avec les groupes armés, en agissant avec fermeté face à toute menace que des fauteurs de troubles pourraient faire peser sur le processus, et en appuyant les mesures visant à répondre aux revendications formulées de longue date, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité.

75. L'accélération du rythme des réformes dans le secteur de la sécurité et de la défense est un aspect essentiel de l'approche globale à adopter à l'égard des groupes armés et elle est indispensable pour créer les conditions d'une paix durable. Je me félicite de l'engagement pris par le Président de mener des réformes dans le secteur de la sécurité, que la MINUSCA est résolue à contribuer à traduire dans les faits. Je prie instamment le Gouvernement d'entreprendre ces réformes dans un esprit d'ouverture qui permettra de mettre sur pied des forces de sécurité à la fois équilibrées, professionnelles et représentatives de tous les Centrafricains. Je demande également aux autorités nationales d'approuver le projet de politique de sécurité nationale et d'adopter le mécanisme de vérification des antécédents des éléments des forces de défense et de sécurité, notamment en matière de respect des droits de l'homme. La transformation des forces de défense revêt une importance particulière, et je salue la mise en place de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine qui devrait jouer un rôle pilote à cet égard, dans le cadre de la réforme plus large du secteur de la sécurité.

76. L'urgente réforme de la police et de la gendarmerie nationales est d'une importance primordiale pour permettre aux forces de sécurité intérieure d'assumer la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de tous les Centrafricains, qui leur incombe au premier chef. Je salue l'engagement des autorités nationales à cet égard et les efforts qu'elles déploient pour finaliser le plan de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie. La MINUSCA entend jouer rapidement un rôle de premier plan en apportant son concours au Gouvernement dans le cadre de la réforme et du renforcement des forces de police et de gendarmerie, avec l'appui de donateurs et de l'équipe de pays des Nations Unies, et elle demande instamment aux partenaires internationaux de soutenir ces efforts.

77. Je suis encouragé par les initiatives de dialogue qui ont été prises à l'échelon local pour remédier aux tensions intercommunautaires et favoriser la réconciliation et la cohésion sociale. Je salue le travail réalisé par les plateformes religieuses pour prévenir toute division intercommunautaire profonde. Cependant, je reste préoccupé par les divisions intercommunautaires actuelles et par la violence armée récurrente

qui leur est associée et qui risque de s'aggraver et de donner lieu à un nouveau conflit de grande ampleur. Tout aussi préoccupant est le fait que certains groupes minoritaires se sentent toujours marginalisés, comme l'ont montré notamment de récents exemples d'entraves à leur liberté de mouvement. Je demande instamment au Gouvernement d'adopter une stratégie de réconciliation nationale et de promouvoir énergiquement la réconciliation à tous les niveaux de la société pour lutter contre les divisions intercommunautaires profondes et garantir le respect de la liberté de mouvement pour tous. L'Organisation des Nations Unies reste résolue à soutenir les acteurs nationaux dans ce sens.

78. Pour parvenir à une paix et une stabilité durables, la réconciliation nationale et la cohésion sociale doit aller de pair avec des mesures de lutte contre l'impunité. Je crains que la lutte contre l'impunité continue d'être entravée par l'insuffisance des moyens des institutions judiciaires, par les contraintes d'ordre structurel et logistique qui pèsent sur elles, et par le manque de volonté politique ou encore les allégations de partialité. La mise en place rapide de la Cour pénale spéciale demeure une priorité et je salue l'engagement pris par le Gouvernement de choisir et de nommer les magistrats, en particulier le Procureur spécial, avant la fin de l'année. Ces efforts devraient également être orientés de manière à renforcer le système judiciaire national, et s'appuyer sur une cartographie des droits de l'homme pour répertorier les violations les plus graves de ces droits, sur l'adoption d'une stratégie nationale équilibrée de poursuite ciblant toutes les parties soupçonnées d'avoir été impliquées dans des crimes graves, et sur des programmes visant à protéger les victimes et les témoins.

79. Les défis auxquels se heurte la République centrafricaine demeurent considérables, mais des progrès sont actuellement réalisés. Il faudra veiller à ce que les divers aspects de la consolidation de la paix susmentionnés soient traités de manière concertée. À cet égard, je me félicite de l'engagement dont font toujours preuve les acteurs régionaux et les autres acteurs internationaux qui continuent de jouer un rôle essentiel dans les mesures de consolidation de la paix dans le pays. Parallèlement, il faudra prendre en charge les attentes et fixer les priorités. Je rendrai régulièrement compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique et des priorités énoncés dans la résolution 2301 (2016), et continuerai d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les domaines où une assistance supplémentaire est nécessaire.

80. Malgré les progrès accomplis dans le domaine politique et en matière de sécurité, je demeure profondément préoccupé par le fait que la situation humanitaire dans le pays, qui était catastrophique, ne s'est pas améliorée et que l'acheminement de l'aide humanitaire est entravé par les attaques incessantes commises contre les travailleurs humanitaires. Les deux tiers de la population centrafricaine n'ont accès ni à l'eau potable ni aux soins de santé de base dans un milieu souvent en proie à des flambées épidémiques. De larges couches de la population sont toujours déplacées, exposées à des risques liés à leur protection et vivent dans des enclaves, alors que quelque 460 000 réfugiés ne peuvent toujours pas rentrer chez eux. Je demande à tous les acteurs nationaux d'assurer un accès sûr et sans entrave aux travailleurs humanitaires afin qu'ils puissent aider les personnes démunies, y compris les populations les plus isolées et vulnérables. Je prie instamment les autorités nationales de redoubler d'efforts, avec le soutien des organismes humanitaires, de la MINUSCA et des partenaires internationaux, pour créer les conditions favorables au retour librement consenti et en toute sécurité des personnes

déplacées et des réfugiés, et pour garantir leur sécurité et leur liberté de mouvement ainsi que leurs droits fondamentaux. Je demande à la communauté internationale de combler d'urgence le déficit financier pour répondre aux besoins humanitaires les plus élémentaires du pays.

81. Le pays a accompli des progrès remarquables en 2016. Mais l'objectif d'une paix et d'une stabilité durables continuera de se dérober sans le soutien indéfectible de la communauté internationale. Il faut remédier à l'absence d'investissement en faveur de la population tout autant qu'en faveur des infrastructures, dont la République centrafricaine a pâti. D'où la nécessité d'une aide substantielle jusqu'à ce que le pays devienne autonome. Ensemble, les partenaires de la République centrafricaine doivent faire en sorte que les efforts et les investissements collectifs effectués jusqu'à présent aillent de pair avec un engagement constant et à long terme ainsi qu'avec un apport régulier de ressources pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, en étroite collaboration avec les Centrafricains. À cet égard, je me félicite de l'initiative prise par les autorités centrafricaines d'élaborer un cadre de responsabilité mutuelle qui devrait contribuer à consolider le partenariat durable noué entre la République centrafricaine et les partenaires internationaux en vue d'un engagement international soutenu dans le pays. Une assistance de l'ensemble de la communauté internationale, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, est également nécessaire pour répondre aux besoins en matière de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine. J'exhorte les États Membres et les organisations régionales et internationales, y compris les donateurs non traditionnels du pays, à verser des contributions généreuses en faveur de la République centrafricaine lors de la conférence internationale qui se tiendra à Bruxelles le 17 novembre.

82. Je tiens à remercier le Président d'avoir participé à la réunion ministérielle présidée par le Vice-Secrétaire général en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à New York. Cette réunion a permis de rassembler quelques-uns des principaux partenaires de la République centrafricaine pour lesquels elle a été l'occasion d'exprimer leur appui à la vision du Président, tout en soulignant la nécessité de poursuivre un processus politique ouvert à tous et de cibler les priorités essentielles de la stabilisation. Elle a également aidé à préparer la réunion qui doit se tenir les semaines à venir à Washington pour mettre l'accent sur le relèvement et la consolidation de la paix, ainsi que la conférence des donateurs qui sera organisée par l'Union européenne en novembre.

83. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, des efforts inlassables qu'il déploie pour exécuter le mandat de la Mission. Je suis très satisfait du travail effectué par le personnel de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, et ce dans des conditions difficiles. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, pour son engagement dans la sous-région, en coordination avec la MINUSCA. Je suis par ailleurs reconnaissant à l'Union européenne pour son engagement constant, dont témoigne notamment le déploiement de la mission militaire de formation en République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour leur engagement soutenu en faveur d'un avenir meilleur pour tous les Centrafricains.